

Pour un monde juste qui valorise et conserve la nature



Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 40 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts, réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques.

Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités locales et les entreprises.

Le Comité français de l'UICN s'est fixé deux missions principales : répondre aux enjeux de la biodiversité en France et valoriser l'expertise française au niveau international.

Les programmes d'action du Comité français de l'UICN

Pour répondre à ses deux missions, le Comité français de l'UICN a mis en place 7 programmes consacrés aux politiques de la biodiversité, aux aires protégées, aux espèces, à la gestion des écosystèmes, à l'éducation et la communication, à l'outre-mer et aux actions internationales. Leur mise en œuvre repose sur l'implication de ses organismes membres, de ses experts et partenaires, à travers 5 commissions et 8 groupes de travail. Le Comité français de l'UICN dresse des états des lieux, formule des recommandations concrètes et gère des projets pour faire évoluer les politiques, les connaissances et la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité.

Politiques de la biodiversité

Le Comité français de l'UICN apporte des contributions majeures à la politique gouvernementale. Il s'est notamment investi dans la Stratégie nationale pour la biodiversité et le Grenelle de l'Environnement. Ses propositions intègrent les enjeux et les engagements européens et internationaux.



Il incite également à la mobilisation de tous les acteurs, notamment des collectivités locales et des entreprises. Ainsi, il est engagé dans plusieurs partenariats avec des entreprises françaises pour élaborer et mettre en œuvre conjointement une politique spécifique sur la biodiversité. Le Comité français de l'UICN collabore aussi avec les collectivités territoriales et leurs associations afin d'améliorer leur implication pour la préservation de la biodiversité.

D'autres études sur l'intégration de la biodiversité dans les pratiques agricoles ou la compensation écologique par exemple, complètent la mise en œuvre de ce programme.

Aires protégées

Les aires protégées, définies par l'UICN en 6 grandes catégories, sont des outils privilégiés de conservation de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN contribue activement à la politique française sur les aires protégées. Il soutient en particulier la mise en place d'un réseau national efficacement géré et représentatif de la diversité des milieux terrestres et marins. Il participe à plusieurs études thématiques sur les aires marines et forestières protégées, en métropole et en outre-mer.

Il œuvre aussi pour la valorisation des aires protégées françaises au niveau international : il expertise les sites naturels inscrits ou candidats au Patrimoine mondial de l'UNESCO, il évalue l'application des recommandations sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique et il collabore avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN.



Espèces




La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial de référence sur le risque d'extinction des espèces végétales et animales de la planète. Pour disposer d'un inventaire national précis, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle coordonnent la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, métropolitaine et outre-mer.

Le Comité français mène également depuis 2005 une initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer, permettant de dresser un état des lieux, de proposer des recommandations et de renforcer les actions pour faire face à cette menace.

Il fournit enfin une expertise sur les politiques nationales de protection des espèces et suit les grandes conventions internationales traitant des espèces menacées (CITES, CBI...).

Les responsabilités françaises sur la biodiversité mondiale

La France a de fortes responsabilités sur la biodiversité mondiale. Elle accueille 4 des 5 principales zones biogéographiques européennes (alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). Avec ses territoires outre-mer présents dans les trois grands océans, la France possède le 2^{ème} domaine maritime au monde et constitue le seul pays présent dans 5 des 34 points chauds de la biodiversité mondiale (Méditerranée, Caraïbes, Nouvelle-Calédonie, Iles de l'Océan Indien et Polynésie-Micronésie). La France bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel mais très menacé : elle figure au 8^{ème} rang des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. 

en faveur de la biodiversité

Gestion des écosystèmes

Le Comité français de l'UICN porte une attention prioritaire à la gestion durable des écosystèmes, en particulier la forêt, le littoral, la mer, la montagne et les zones humides. Un programme spécifique d'actions a été mis en place pour renforcer leur conservation, au sein duquel plusieurs groupes de travail développent leurs projets.

Des évaluations juridiques ont été réalisées sur les lois Littoral et Montagne à l'occasion de leur 20^{ème} anniversaire, sur la protection de la mer, ou encore sur le tourisme durable dans les milieux montagnards. Le Comité français réalise aussi des travaux sur les services écologiques fournis par les écosystèmes et sur la prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables.



Education et communication

Le Comité français de l'UICN vise à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité, et à faire évoluer les comportements, les actions et les politiques.

Il est co-initiateur de la Fête de la Nature, un événement national qui a lieu tous les ans au mois de mai. A cette occasion, des milliers de manifestations sont proposées partout en France par les réseaux de protection de la nature pour sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité.

En 2010, à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, le Comité français a lancé avec plusieurs de ses membres associatifs un Appel Citoyen pour la biodiversité et une campagne de sensibilisation participative intitulée « La biodiversité, c'est ma nature ».



Outre-mer



L'outre-mer est une priorité géographique du Comité français de l'UICN car il abrite une biodiversité exceptionnelle. Son programme spécifique s'articule autour de trois axes : améliorer et diffuser les connaissances ; contribuer aux politiques publiques ; renforcer les actions des acteurs locaux.

Pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur un groupe de travail spécifique réunissant 100 experts issus de 48 organismes publics ou privés, présents ou très impliqués dans les collectivités d'outre-mer.

Le Comité français a notamment publié le premier état des lieux global sur la biodiversité ultramarine, évalué les financements publics consacré aux collectivités d'outre-mer et produit des recommandations sur la politique minière en Guyane. Il est à l'initiative du programme de l'UICN sur l'outre-mer européen et collabore ainsi avec ses membres néerlandais et britanniques.

Actions internationales



Le Comité français de l'UICN collabore avec le Fonds Français pour l'Environnement sur le Programme de Petites Initiatives (PPI). Il gère ainsi actuellement un portefeuille d'environ 80 projets dans une trentaine de pays d'Afrique, essentiellement francophones. L'objectif du programme est de soutenir les organisations de la société civile africaine dans la mise en œuvre de projets concrets de protection de la biodiversité ou de lutte contre les changements climatiques.

Le Comité français a également réalisé plusieurs missions et études à l'international (Afrique, Méditerranée, Asie du Sud-Est, Amérique latine...) et participé à des projets de terrain (conflits homme-éléphant au Burkina Faso, replantation de mangroves au Sénégal, protection des tortues marines en Afrique Centrale et de l'Ouest...).

Liste des membres

Agence des Aires Marines Protégées | Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau | Association des Naturalistes de la Vallée du Loing | Association Française des Ecologues | Association Française des Parcs Zoologiques | Association pour la Sauvegarde de la Nature Néocalédonienne | Atelier Technique des Espaces Naturels | Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement | Centre International de Droit Comparé de l'Environnement | Club Alpin Français | Commission Internationale pour la Protection des Alpes - France | Conseil International de la Chasse - France | Conseil Régional d'Ile-de-France - Direction de l'environnement | Conservatoire Botanique National de Brest | Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres | Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » | Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux | Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels | Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France | Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles | Fondation Internationale du Banc d'Arguin | Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune | Fondation Nature et Découvertes | Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme | Fondation Tour du Valat | Fondation Yves Rocher | France Nature Environnement | Groupe Local d'Observation et d'Identification des Cétacés de la Réunion | Jardin Botanique de la Ville de Lyon | Kwata | Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs | Ligue pour la Protection des Oiseaux | Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer | Ministère des Affaires Étrangères | Muséum National d'Histoire Naturelle | Natureparif | Nausicaa | Noé Conservation | Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis | Océanopolis | Office National de la Chasse et de Faune Sauvage | Office National des Forêts | Office Pour les Insectes et leur Environnement | Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental | Parcs Nationaux de France | Pronatura International | Province Sud de Nouvelle Calédonie - Direction de l'Environnement | Réserves Naturelles de France | Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères | Société Française pour le Droit de l'Environnement | Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement | Société Nationale des Parcs Zoologiques | Tchendukua - Ici et Ailleurs | Te Mana o te Moana | WWF France



Le Congrès français de la nature

Depuis juin 2000, le Comité français de l'UICN organise annuellement le Congrès français de la nature pour débattre des priorités et enjeux de la conservation de la biodiversité en France et dans le monde.

Les différentes sessions du congrès ont permis d'adopter 47 résolutions et de préparer les contributions françaises aux congrès mondiaux de l'UICN, la stratégie nationale pour la biodiversité, les élections politiques, le Grenelle de l'Environnement ou encore l'Année internationale de la biodiversité en 2010.

L'UICN au niveau mondial

Au niveau mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature, fondée en 1948 à Fontainebleau, est une alliance de plus de 1000 organismes membres et 11000 experts, présents dans plus de 160 pays. C'est la seule organisation environnementale qui dispose du statut d'observateur auprès de l'ONU.

La France est le 3^{ème} pays qui accueille le plus grand nombre d'organismes membres de l'UICN. Le Comité français est le 2^{ème} comité national de par l'importance de son programme d'actions. Il joue un rôle actif pour coordonner et valoriser l'expertise et les propositions françaises sur la biodiversité.

Retrouvez toute l'actualité du Comité français de l'UICN, ses activités et ses publications sur www.uicn.fr



26, rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris - France

Tél. : 01 47 07 78 58
Fax : 01 47 07 71 78

www.uicn.fr - uicn@uicn.fr